



Les chroniques D'Ulysse

Info-parents juin 2016 #9

Session d'examens au secondaire

La session d'examens aura lieu du 13 au 23 juin. Le 13 juin sera une journée d'étude à la maison. L'horaire de la session est aussi disponible à l'adresse suivante : <http://cscapitale-ecole-lodysee.ca/wp-content/uploads/2016/05/calendrier-examen-juin-2016.pdf>

SEC. 1	AM	PM	SEC. 2	AM	PM
LUNDI 13 JUIN	JOURNÉE D'ÉTUDE LA MAISON		LUNDI 13 JUIN	JOURNÉE D'ÉTUDE LA MAISON	
MARDI 14 JUIN	FRANÇAIS ÉCRITURE 9H05 À 12H05 LOCAL : _____		MARDI 14 JUIN	FRANÇAIS LECTURE 9H05 À 11H35 LOCAL : _____	
MERCREDI 15 JUIN	ANGLAIS RÉGULIER & AVANCÉ ÉCRITURE 9H05 À 11H05 LOCAL : _____		MERCREDI 15 JUIN	HISTOIRE 9H05 À 11H05 LOCAL : _____	MATHÉMATIQUE CD1 13H30 À 15H30 LOCAL : _____
JEUDI 16 JUIN	MATHÉMATIQUE CD2 9H05 À 11H05 LOCAL : _____	GÉOGRAPHIE 13H30 À 15H00 LOCAL : _____	JEUDI 16 JUIN		ANGLAIS RÉGULIER ET AVANCÉ ÉCRITURE 13H30 À 12H05 LOCAL : _____
VENDREDI 17 JUIN	HISTOIRE 9H05 À 10H45 LOCAL : _____		VENDREDI 17 JUIN	MATHÉMATIQUE CD2 9H05 À 12H05 LOCAL : _____	
LUNDI 20 JUIN	SCIENCE ET TECHNO THÉORIE 9H05 À 10H35 LOCAL : _____		LUNDI 20 JUIN	GÉOGRAPHIE 9H05 À 11H05 LOCAL : _____	
MARDI 21 JUIN			MARDI 21 JUIN	SCIENCE ET TECHNO 9H05 À 11H05 LOCAL : _____	
MERCREDI 22 JUIN	REPRISE D'EXAMEN	REPRISE D'EXAMEN	MERCREDI 22 JUIN	REPRISE D'EXAMEN	REPRISE D'EXAMEN
JEUDI 23 JUIN	REPRISE D'EXAMEN	REPRISE D'EXAMEN	JEUDI 23 JUIN	REPRISE D'EXAMEN	REPRISE D'EXAMEN

Voici les consignes qui ont été données à vos enfants pour cette session d'examens :

Ce que nous lui demandons :

1. de bien étudier et d'apporter tout ce dont tu as besoin et ce qui est permis.
2. d'être ponctuel.
3. de respecter le code vestimentaire.
4. de consacrer les dix premières minutes à la compréhension des questions.
5. de quitter le local d'évaluation à l'heure de sortie autorisée.
6. de garder le silence.
7. de se conformer aux directives du surveillant.
8. de laisser ses appareils électroniques dans son casier ou de les remettre au surveillant avant le début de l'examen.
9. TOUT ÉLÈVE SERA EXPULSÉ DU LOCAL D'ÉVALUATION ET RÉFÉRÉ À LA DIRECTION S'IL :
 - utilise un autre matériel que celui autorisé;
 - utilise d'autres sources d'information que celles indiquées sur le questionnaire d'évaluation;
 - utilise un appareil audionumérique (cellulaire, lecteur MP3, iPod ou autre);
 - aide un autre élève ou reçoit l'aide d'une autre personne;
10. Il est de sa responsabilité et de celle des parents de justifier ton absence.
Les motifs valables pour justifier une absence motivée lors d'une épreuve sont des événements importants tels que :
 - une maladie sérieuse ou un accident (confirmé par une attestation médicale);
 - le décès d'un proche;
 - une convocation d'un tribunal;
 - une participation d'envergure préalablement autorisée par la direction de l'école ou par le MEERS dans le cas d'une épreuve unique.

Marché aux puces au primaire

À partir du 3 juin prochain et ce, jusqu'au 17 juin, les élèves se mériteront des dollars ODY pour chaque journée où ils n'auront pas de signature à leur agenda. Ces dollars leur permettront de s'acheter divers objets lors du marché aux puces organisé par le conseil des élèves. Celui-ci aura lieu le 20 juin pour les élèves de 5e année et le 21 juin pour les élèves de 6e année. Une lettre vous a été envoyée avec les détails. Il est important que les objets que votre enfant choisira d'apporter s'adressent à des enfants de 10 à 12 ans et qu'ils soient en bon état.

Journée H2GO au secondaire

Le jeudi 9 juin se tiendra la journée H2go. Une belle journée remplie d'activités sportives et de loisirs sera offerte à vos jeunes! Du ping-pong au zumba, d'une murale géante au yoga en passant par du soccer, du hockey cosom, des jeux gonflables et une foule d'autres activités. Il est important de vous mentionner que **cette journée se terminera à 14h** et que le départ du transport scolaire se fera à cette même heure. Pour cette journée nous vous demandons aussi de préparer un repas froid, car nous irons tous faire un pique-nique sur un terrain extérieur. Plusieurs prix de présence seront attribués aux participants. Une belle journée avant la période des examens.

Mini-croisière en 6^e année

Les élèves de 6^e année vivront une sortie spéciale, sur le Louis-Jolliet, afin de souligner la fin de leur passage au primaire. Cette sortie aura lieu le 21 juin de 16h15 à 20h45. Nous vous rappelons que vous devez venir chercher votre enfant à l'école à 20h45. Le 22 juin sera une journée de compensation, votre enfant sera donc en congé.

Gala méritas

C'est le 7 juin prochain que se déroulera le gala méritas de notre école. C'est lors de cette soirée que le travail et les efforts de nos élèves des trois secteurs seront récompensés. Les élèves sélectionnés ont reçu une invitation pour assister à ce grand événement.

Course

Bravo à tous les élèves qui ont participé à la grande course du vendredi 3 juin. Merci aux organisateurs et aux parents qui ont participé comme athlètes ou comme bénévoles. Félicitations aux nombreux élèves qui se sont mérités un de nos prix de participation dont un vélo.

Fête de fin d'année au primaire

C'est le 23 juin prochain, de 8h15 à 13h30, qu'aura lieu la fête de fin d'année au primaire. Plusieurs activités sont prévues pour souligner la fin de cette année scolaire. Les parents seront invités pour le dîner et la remise de certificats. Vous recevrez une lettre avec les détails de la journée sous peu.

Conseil d'établissement

Le prochain conseil d'établissement aura lieu le 14 juin prochain à 18h30 à l'école.

Visite des 5^e années

C'est le 13 juin prochain que nos enseignants du secondaire recevront les élèves de 5^e année afin de leur faire découvrir leur secteur. Une foule d'activités pédagogiques liées au secondaire leur seront présentées.

Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme Entrée en vigueur de nouvelles dispositions le 26 mai 2016

Devant l'obligation de se conformer aux nouvelles dispositions de la *Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme*, la commission scolaire de la Capitale tient à vous informer des mesures qui entreront en vigueur le 26 mai prochain et qui ont pour objectif de restreindre davantage l'utilisation du tabac sur tous les terrains mis à la disposition des établissements d'enseignement préscolaires, primaires et secondaires, incluant aussi les centres de formation professionnelle, les centres d'éducation des adultes et les centres administratifs.

Les nouvelles règles interdisent l'utilisation de tous produits du tabac, incluant les arômes et les saveurs autres que ceux du tabac et la cigarette électronique. Elles s'adressent à quiconque se trouve sur les terrains des écoles que ce soit les élèves, le personnel, les intervenants scolaires, les visiteurs et la population.

Dispositions qui entreront en vigueur le 26 mai 2016

- Interdiction de fumer ou de vapoter sur tous les terrains des établissements d'enseignement et des centres administratifs;
- Cette interdiction s'étend aux aires de jeux pour les enfants, les terrains de jeux, les espaces de rassemblement pour les jeunes et les terrains sportifs;
- L'interdiction est applicable **EN TOUT TEMPS**, pendant et en dehors des heures de cours, incluant la fin de semaine. La présence ou l'absence d'enfants ne fait donc plus la différence;
- La règle du rayon de neuf mètres des lieux s'applique en tout temps, même lorsqu'un établissement est situé sur la limite d'une voie publique.

En cas d'infraction, les amendes prévues pour les adultes seront désormais de 250 \$ pour une première

infraction, les amendes prévues pour les adultes seront désormais de 250 \$ pour une première infraction et de 500 \$ en cas de récidive. Pour une personne mineure, l'amende prévue est de 100 \$.

La *Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme* vise à prévenir le tabagisme chez les jeunes, à mieux protéger les non-fumeurs de la fumée secondaire et à motiver les gens à cesser de fumer.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration dans l'application de ces nouvelles mesures.

Danielle Bélanger
Directrice

2016-06-06